

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 juin 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 1908)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE369

présenté par

M. Prud'homme, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 2 par la phrase suivante :

« . Seuls les puits de carbone naturels, et non les solutions technologiques et industrielles de capture des émissions des gaz à effet de serre, sont pris en compte dans les scénarios visant l'atteinte de la neutralité carbone ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement nous proposons de préciser que « Seuls les puits de carbone naturels, et non les solutions technologiques et industrielles de capture des émissions des gaz à effet de serre, seront pris en compte dans les scénarios visant l'atteinte de la neutralité carbone. »

Nous avons exprimé beaucoup de réserves vis-à-vis de ce concept. Il est flou et laisse la porte ouverte à des technologies de capture des gaz à effet de serre industrielles. La neutralité carbone peut être le meilleur moyen pour ne rien faire aujourd'hui en espérant une solution technologique hypothétique demain ou un développement très important des puits de carbones naturels. C'est pourquoi nous insistons sur la nécessité de réduire fortement nos émissions de gaz à effet de serre et notre consommation d'énergie. C'est le plus sûr moyen de réussir la transition énergétique.

Il est donc nécessaire d'exclure les hypothétique solutions technologiques des scénarios élaborés pour atteindre l'objectif de neutralité carbone.